

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2012**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quinze mars deux mille douze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt et un mars deux mille douze à vingt heure et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET (points 4 à 14), Maire ; J. SEGRE, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY (points 1 à 7), Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE (point 1 à 3), S. LOURS-GATABIN, D. LAFON (points 1 à 8 et 13), P. DEPOUX (points 1 à 8 et 11 à 14), P. DUPLAN, P. DUCHEMIN (points 1 à 8 et point 13), B KABANDA, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN (points 1 à 13), JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET, PH. CONSTANT (points 1 à 6), M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : C. MARAZANO (à L. ZANOLIN), PH. CONSTANT (à A. BULLET points 7 à 14), G. DELISLE (à P. BUCHET points 4 à 14), G. MERGY (à J. SEGRE points 8 à 14),

Absents excusés : J. N'GALLE-EBOA, P. DEPOUX (points 9 et 10), P. DUCHEMIN (points 9 à 12), D. LAFON (points 9 à 12 et point 14), F. HEILBRONN (point 14)

Absente : P. GUYON

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 16 février 2012 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Intervention de M. le Maire suite aux évènements tragiques de Toulouse et Montauban

« Je souhaite exprimer le soutien et la solidarité de l'ensemble de la Ville de Fontenay aux Roses aux familles des victimes des tragédies de Toulouse et de Montauban. Je souhaite également rappeler notre indignation contre l'antisémitisme et le racisme. En ces heures douloureuses et de recueillement, comme dans toutes les écoles de France, une minute de silence a été observée mardi dans les écoles de Fontenay aux Roses, en mémoire des victimes de ces insupportables tragédies. Face à ces drames qui blessent toute la Nation, nous ne pouvons qu'appeler au rassemblement dans les valeurs et l'unité de la République et je vous propose d'observer à notre tour, réunis ce soir en Conseil Municipal, une minute de silence en mémoire des victimes de ces effroyables tragédies ».

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

M. le Maire remercie l'Assemblée et ouvre la séance.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du soutien apporté par la Municipalité pour la qualité du service public de La Poste et des conditions de travail des facteurs.

➤ Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2012 à l'unanimité

1 - Approbation du compte administratif 2011 de la Ville

Conformément à la réglementation, M. le Maire se retire au moment du vote.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2011 :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	28 273 554.31	g	30 386 146.77
	Section d'investissement	b	10 663 309.66	h	10 531 783.23
+					
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 945 043.55
	Report en section d'investissement (001)	d	3 273 846.64	j	
=					
TOTAL (réalisations + reports)			42 210 710.61 =a+b+c+d		43 862 973.55 =g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	3 307 609.28	l	4 349 410.35
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	3 307 609.28	=k+l	4 349 410.35
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	28 273 554.31	=g+i+k	33 331 190.32
	Section d'investissement	=b+d+f	17 244 765.58	=h+j+l	14 881 193.58
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	45 518 319.89	=g+h+i+j+k+l	48 212 383.90

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE, M. LAFON votent contre. M. GUNTZBURGER s'abstient)

2 - Approbation du compte de gestion 2011 de la Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de Mr le Trésorier Municipal pour l'exercice 2011 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2011 de la ville présenté par l'Ordonnateur.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET, M. CONSTANT s'abstiennent. M. FAYE ne prend pas part au vote)

3 - Affectation du résultat 2011 de la Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2011 (5 057 636.01 €) à hauteur de 2 363 572.00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter le solde soit 2 694 064.01 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE, M. LAFON votent contre. M. GUNTZBURGER s'abstient)

4 - Autorisation de programme et crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ de réviser l'Autorisation de Programme (AP) pour la reconstruction du marché aux comestibles et la répartition des crédits de paiements (CP) des AP comme suit :

Réhabilitation des offices de restauration

Montant global de l'AP	7 831 657,00 €
CP Antérieurs	6 228 079,21 €
CP 2012	290 000,00 €
CP 2013	600 000,00 €
CP 2014	713 577,79 €
TOTAL	7 831 657,00 €
FINANCEMENT	
Autofinancement / emprunt	3 747 696,60 €
Subvention	2 871 463,26 €
Récupération de la TVA	1 212 497,14 €
TOTAL	7 831 657,00 €

A l'unanimité

Reconstruction du marché aux comestibles

Montant global de l'AP	8 840 000,00 €
CP Antérieurs	8 339 369,94 €
CP 2012	500 000,00 €
CP 2013	4 499,36 €
TOTAL	8 840 000,00 €
FINANCEMENT	
Autofinancement / emprunt	4 650 779,62 €
Subvention	2 565 524,73 €
Récupération de la TVA	1 448 695,65 €
Remboursement des avances versées	175 000,00
TOTAL	8 840 000,00 €

A la majorité absolue

Mme GALANTE-GUILLEMINOT
M. AUBRUN
Mme BUCQUET
Mme BULLETT
M. CONSTANT
M. FAYE
votent contre

- ↳ de créer une Autorisation de Programme (AP) pour l'aménagement de la Maison des Associations et de fixer la répartition des crédits de paiement comme suit :

Aménagement de la Maison des Associations

Montant global de l'AP	2 650 000,00 €
CP 2012	1 000 000,00 €
CP 2013	1 350 000,00 €
CP 2014	300 000,00 €
TOTAL	2 650 000,00 €
FINANCEMENT	
Autofinancement / emprunt	1 896 727,00 €
Subvention	343 000,00 €
Récupération de la TVA	410 273,00 €
TOTAL	2 650 000,00 €

A la majorité absolue

Mme GALANTE-GUILLEMINOT
M. AUBRUN
Mme BUCQUET
Mme BULLETT
M. CONSTANT
M. FAYE
votent contre

5 - Fixation des trois taxes pour 2012

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, fixe ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2012 :

TAXE D'HABITATION : 13.08 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI : 15.27 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 17.06 %

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE, M. LAFON votent contre. M. GUNTZBURGER s'abstient)

6 - Approbation du budget principal 2012 de la Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve par chapitre, le budget primitif 2012, dont les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 32 161 254,77 euros, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 16 168 628,00 euros.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE, M. LAFON votent contre. M. GUNTZBURGER s'abstient)

7 - Subventions aux associations et établissements publics pour 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2012, aux associations ci-après :

<i>Imput.</i>	BENEFICIAIRES	Propositions Budgétaires
657361-255	Caisse des Ecoles	119 123.19
657362-520	CCAS	624 571.00
6574-020	COS	114 982.00
6574-025	Aides 92	200.00
6574-025	APEI SUD 92	200.00
6574-025	ARCAE	200.00
6574-025	Centre Psychothérapique de Jour/l'élan retrouvé	300.00
6574-025	Comité d'ent. Anc Comb. Vict. Gr (ACVG)	1 770.00
6574-025	Fédér. Nale Anc Comb Afri Nord (FNACA)	300.00
6574-025	Fédér.Nale Dép Inter Résist Patri (FNDIRP)	250.00
6574-025	Flamme d'Espoir France Haiti	400.00
6574-025	France Alzheimer	500.00
6574-025	L'école pour tous aux Comores	200.00
6574-025	Médaillés militaires	300.00
6574-025	Prévention routière	250.00
6574-025	Ressources (Réseau hôpital-Ville)	200.00
6574-025	Souvenir Français	500.00
6574-025	Stop à l'alcool	400.00
6574-025	Union Nale des anciens Combattants	300.00
6574-20	Assoc. Auto des Parents d'Elèves (AAPE)	450.00
6574-20	Assoc. Dple Pupilles Ens Public (PEP 92)	150.00
6574-20	Fédér des Ceils de Parents d'Elèves (FCPE)	450.00
6574-20	Foyer socio-éducatif du collège des Ormeaux	300.00
6574-20	OGEC Saint Vincent de Paul	53 410.00
6574-20	Parents d'Elèves de l'Ens Public (PEEP)	450.00
6574-20	Scouts et guides de France	300.00
6574-311	Blue Rose Big Band	1 000.00
6574-311	FAR'andole	5 187.00
6574-324	Accolade	200.00

6574-324	Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	270.00
6574-324	Amitiés méridionales	143.00
6574-324	Assoc. Socio-Cult des Sorrières (ASCS)	5 000.00
6574-324	AVF Accueil	500.00
6574-324	Bridge Club du Panorama	200.00
6574-324	Chorale Saint Pierre Saint Paul	500.00
6574-324	Club UNESCO	160.00
6574-324	Collège Universitaire Fontenaisien (CUF)	5 700.00
6574-324	Comité de Paix de Fontenay-aux-Roses	250.00
6574-324	Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)	160.00
6574-324	Gropt d'Etude de Minér et Fossiles (GEMF)	85.00
6574-324	Le Plus Petit Cirque du Monde	6 000.00
6574-324	Ludothèque "Manège aux jouets"	14 060.00
6574-33	Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	247 000.00
6574-411	Assoc. Sportive Fontenaisienne (ASF)	286 500.00
6574-411	Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CSIS)	51 000.00
6574-414	Art et Danse	300.00
6574-520	Accompagnement scolaire aux Paradis (ASAP)	1 000.00
6574-520	Assoc. Valentin Haüy	300.00
6574-520	Union Nale des amis malades psych. (UNAFAM 92)	300.00
6574-522	ADAVIP	850.00
6574-522	ADB (Association de Dpt Interco des Blagis)	11 057.00
6574-522	CIDFF (centre d'information droit des femmes et familles)	1 500.00
6574-522	Grpt Alimet Fal interco des Blagis (GAFIB)	3 000.00
6574-61	Club des Anciens	20 000.00
6574-64	L'île aux enfants	61 020.00
6574-94	Les commerces de Fontenay	6 000.00
	TOTAL 6574	906 004.00
6745-20	OGEC Saint Vincent de Paul	101 275.58
	TOTAL 6745	101 275.58

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ne participent pas au vote.

➤ AMENAGEMENTS / TRAVAUX / URBANISME

8 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues sur le territoire de Fontenay aux Roses au cours de l'année 2011

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication, conformément aux dispositions législatives de l'état relatif aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune pour l'année 2011.

9 - Conventions entre le SIPPAREC - Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication- et la ville de Fontenay-aux-Roses pour la co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux autres qu'électriques et la participation financière du SIPPAREC pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques - Avenue Gaston Sansoulet

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des autres réseaux à réaliser dans l'avenue Gaston Sansoulet
- la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux électriques qui fixe à 60% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre de la réalisation des études et travaux

Et autorise le maire à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

➤ ARCHIVES

10 - Demande de subvention auprès du Ministre de la Culture DRAC Ile de France pour l'édition d'un livret dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention pour l'impression d'un livret sur l'histoire des registres paroissiaux et d'état civil (1612-2012) auprès du Ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France, dans le cadre de ses actions de soutien pour la valorisation des archives.

11 - Fixation du prix de vente de l'ouvrage de Gaston Coeuret « Fontenay-aux-Roses en images au début du XXème siècle » réédité par la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente l'ouvrage de M. Gaston Coeuret Fontenay-aux-Roses en images au début du XXeme siècle à 24 euros (plus 4,06 euros pour les frais d'envoi si la vente a lieu par correspondance).

➤ PETITE ENFANCE

12 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de Service Unique – entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses au bénéfice des crèches multi-accueil Gabriel Péri et Pervenches

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement - Prestation de Service Unique - pour les structures multi-accueil Gabriel Péri et Pervenches et autorise le Maire à la signer.

➤ VŒUX

13 - Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen, pour la restauration, la sauvegarde et la protection de l'espace boisé classé situé place De Gaulle

M. Dumas, Maire-Adjoint à l'environnement, informe que 3 marronniers étaient malades et dangereux et que de nouveaux arbres seront replantés sur la Place de Gaulle.

Vœu rejeté à la majorité absolue.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET s'abstiennent, M. FAYE vote pour.)

14 - Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen, pour une modification mineure du POS pour permettre la réalisation d'un ou de plusieurs bâtiments harmonieux sur le coté est de la place De Gaulle.

M. le Maire rappelle qu'une commission s'est tenue pour émettre des propositions à l'architecte du projet de construction qui jouxte la Place de Gaulle.

Vœu rejeté à la majorité absolue.

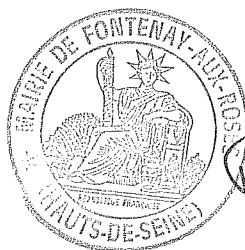
(M. FAYE vote pour)

M. le Maire indique la date du prochain Conseil Municipal fixée au 24 mai 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure et trente cinq minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 26 mars 2012

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Pascal Buchet

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr